



DEL- 2022 - 059

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15**

OBJET :

**ADHESION
APPLICATION
INTRAMUROS**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le mardi 13 septembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2022

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., M SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., Mme PASQUEREAU C., M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B.,

POUVOIRS : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.
Mme CLÉRO V. a donnée pouvoir à M EVIN P.
Mme PASQUEREAU C. a donnée pouvoir à Mme BARON A.

SECRETAIRE : Mme JOLIVET C.

Lors du conseil municipal du 20 mai, il a été décidé par le conseil municipal d'adhérer à l'application intramuros. La préfecture a demandé de rejeter cette délibération et de revoir le contrat.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la signature du nouveau contrat d'adhésion et de maintenance pour l'utilisation de l'application mobile INTRAMUROS. Ce contrat d'une durée de 3 ans fixe le montant de l'abonnement mensuel à 35 € HT, soit 42€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** d'adhérer à l'application INTRAMUROS à compter du 1^{er} octobre 2022 et charge Monsieur le Maire de signer le contrat d'adhésion.
- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Le 16 SEP. 2022

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 16 SEP. 2022

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus.

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**